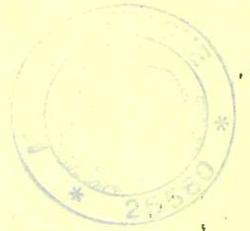
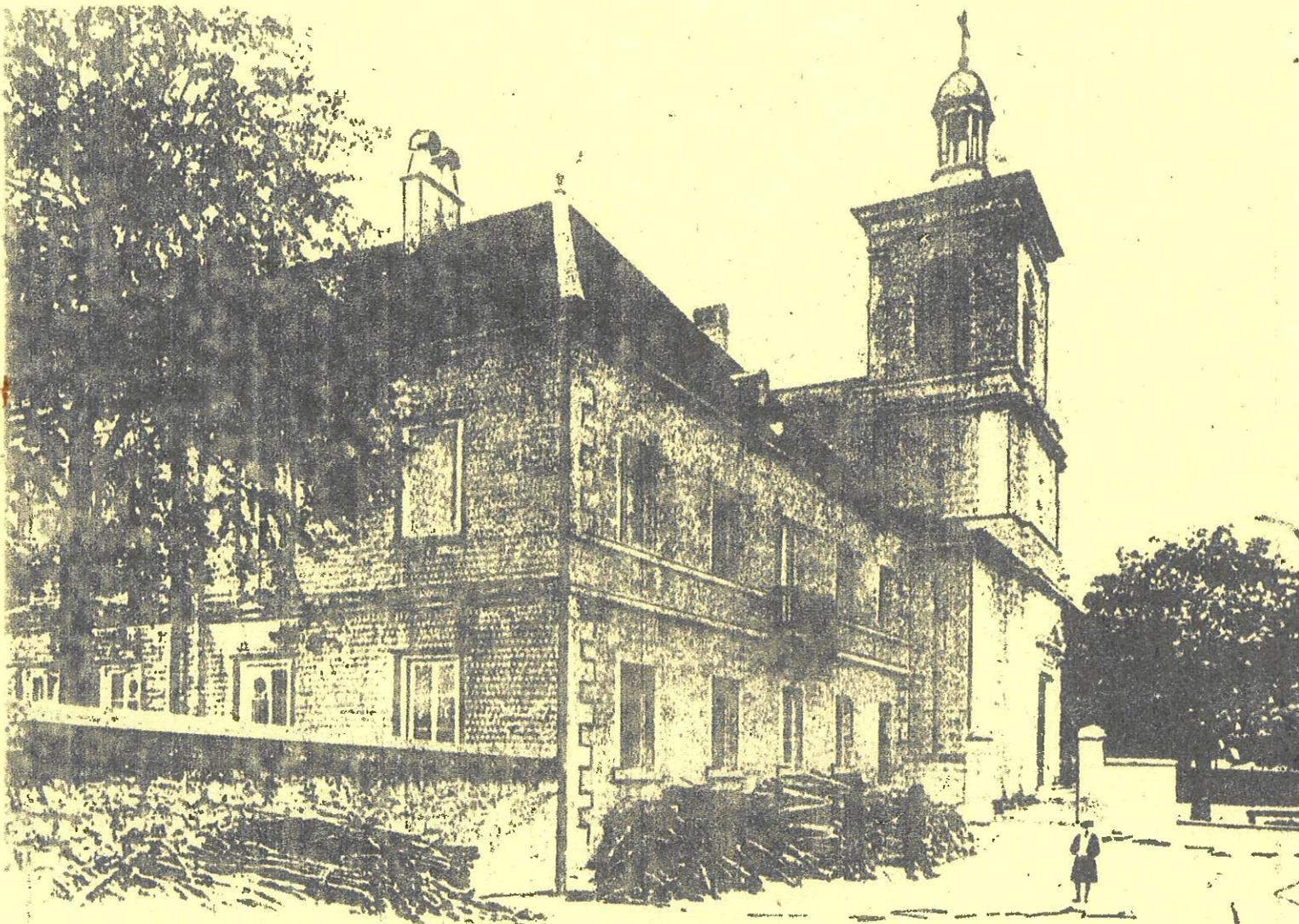


BULLETIN



MUNICIPAL



1910 - FRASNE (Doubs). - L'École Maternelle et l'Eglise

COMMUNE DE **FRASNE**

FEVRIER 1983

EDITORIAL

L'action municipale doit s'exercer selon une triple exigence : CONTINUITE , AMBITION , et TOLERANCE .

- I LA CONTINUITE . Au cours de ces 6 années de mandat , le Conseil Municipal a poursuivi l'action entreprise par les responsables du précédent Conseil .
- II L'AMBITION . Parce que il y a des déficits à relever .
- III LA TOLERANCE . Faire comme avant , faire du nouveau dans un esprit d'union et de paix sociale .

LA CONTINUITE . La Commune existe , notre rôle est de continuer , d'amplifier , et c'est pourquoi il faut une ambition .

L'AMBITION quelle est-elle ?

- maintenir la population au village .
- valoriser les atouts de notre village , et nous en avons deux importants .

1 FRASNE est un point de passage géographique national et international .

2 FRASNE dispose d'une population très diversifiée : agriculteurs , artisans , salariés , commerçants , fonctionnaires , industriels , professions libérales , retraités .

LA TOLERANCE . Disposer à admettre avec bienveillance les personnes qui professent des idées ou manifestent des sentiments contraires aux nôtres .

Au nom de cette CONTINUITE , de cette DIVERSITE , de cette TOLERANCE qui nous a amené à gérer la Commune dans un esprit d'ouverture , vous trouverez dans les pages suivantes les résultats de l'action municipale .

L'ACTION ECONOMIQUE

Elle est fondamentale pour plusieurs raisons parce qu'aujourd'hui les activités économiques sont rares , donc rares sont les emplois , et pour ceux qui en ont , les revenus sont stagnants .

Ce n'est un secret pour personne que les Communes auront des difficultés à boucler leur budget . Essentiellement parce que leurs charges se sont accrues dans des proportions énormes et que leurs moyens financiers n'ont pas suivi , notamment les revenus des produits forestiers .

Si la décision d'engager des travaux , de répondre à la satisfaction des besoins des administrés , dépendra des élus locaux , ceux-ci devront avoir les moyens d'y faire face .

Donc , pour les gestionnaires d'une Commune comme FRASNE , c'est de s'adapter à la pénurie et de bien gérer .

C'est pourquoi l'équipe sortante a entendu faire un effort soutenu sur le plan économique pendant ces 6 dernières années .

Par une aide directe à l'emploi avec agrandissement de l'usine CEBE . (L'objectif attendu était de 120 emplois ?) , et avec l'électrification de l'usine GENRE .

Par une aide indirecte avec l'amélioration des voies de communication et de structure , avec entre autres la réfection des ponts à la sortie de FRASNE , et surtout par la valorisation de FRASNE comme noeud ferroviaire et c'est le bilan de l'action obtenue dans le domaine du T.G.V.

LES SERVICES PUBLICS

L'emploi dépend de l'économie , mais c'est insuffisant dans la mesure où la collectivité doit fournir aux habitants un niveau suffisant de services publics .

LA MAIRIE , c'est la maison de tous , et FRASNE avait bien besoin de cet investissement .

LA GENDARMERIE , c'est la sécurité des habitants du SIVOM , qui ont contribué à sa réalisation ; Or , aujourd'hui , (et les personnes du 3 eme âge le savent) , il n'y a pas de qualité de vie sans sécurité .

LA SALLE DES FETES , gérée par le Comité des fêtes et sous la responsabilité d'un membre du Conseil Municipal , elle permet aux associations d'organiser des soirées récréatives , elle contribue à l'animation du village et permet à tous les scolaires de la région de FRASNE de pratiquer le sport en salle .

LA FERME DE CESSAY , c'est le rendez-vous des amoureux de la nature , c'est un lieu de rencontre ouvert aux sociétés , aux familles , et un relais auberge pour les skieurs de randonnée .

LES TERRAINS DE SPORT , permettent aux jeunes d'accéder à leur sport favori .

L'AMENAGEMENT DES RUES , rénovées pour la plupart , elles cachent un réseau d'eau entièrement neuf qui permettra de futures extentions du village ; Ce réseau répond aux normes réglementaires de lutte contre l'incendie .

LE FOUR A ORDURES MENAGERES , on pourrait l'appeler " Désiré " , car il a fallu de nombreuses démarches pour qu'il soit autorisé . Il contribue à la qualité de notre environnement .

LA SALLE ANNEXE , elle complète la salle polyvalente et permet une utilisation plus rationnelle de cet ensemble appelé aujourd'hui " CENTRE D'ANIMATION " . Son implantation a été étudiée pour profiter des dépendances existantes .

L'ATELIER DU C.E.G , il complète la scolarité des enfants et permettra des orientations techniques pour ceux qui en auraient le goût .

LES CHEMINS DE LA FORET , ils sont nécessaires pour l'exploitation des produits forestiers . Des aires de pique-niques aménagées rendent notre forêt plus accueillante aux promeneurs .

L'ANIMATION

Au delà du travail et des services publics qui en sont l'accessoire nécessaire , il faut des loisirs , et c'est à l'occasion de ces loisirs que la population se retrouve et que l'on peut forger la cohésion sociale qui est nécessaire à l'harmonie d'une collectivité comme la nôtre .

CONCLUSION

L'action que nous avons conduite a été possible grâce à l'esprit d'union que nous avons essayé de faire prévaloir . Bien sûr , il y a des familles de pensées diverses et qui expriment la conviction de chacun .

Nous respectons ces convictions .

Mais par delà ces convictions , il y a l'essentiel et c'est ce que nous voulons sauvegarder dans l'action municipale .

Pour nous l'essentiel, c'est la possibilité de vivre au pays pour les jeunes et les moins jeunes, c'est à dire d'y trouver un emploi et un logement; C'est aussi et surtout d'y trouver un milieu de vie de qualité.

Pour vivre au pays et pour y trouver un cadre de vie agréable, il faut surtout l'harmonie, c'est à dire un niveau minimum d'union entre les familles et les métiers, les associations, les quartiers, etc... C'est cet ensemble de composantes qui font la richesse de la Commune.

Voilà l'héritage, mais voilà aussi les défis de l'avenir, et à cet égard il faut souligner que celui qui nous attend est placé sous le signe d'une incontestable difficulté que nous surmonterons tous ensemble, grâce à une gestion rigoureuse, et à une étroite collaboration avec les différentes administrations départementales et mêmes nationales.

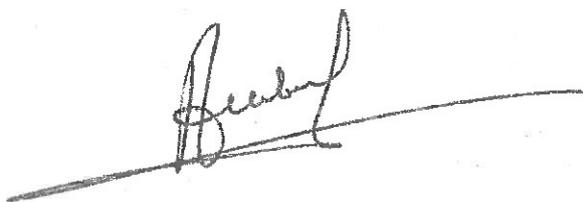
Personnellement, je souhaite que les problèmes municipaux soient examinés et solutionnés sans subir d'influence politique avec un maximum d'objectivité et d'efficacité.

Certes, chaque conseiller à sans doute son opinion politique à titre personnel, mais dès lors qu'il siège au Conseil Municipal et qu'il oeuvre pour son village, il a mandat de représenter l'ensemble de la population aussi diversifiée qu'elle soit dans ses tendances politiques, sociales et autres.

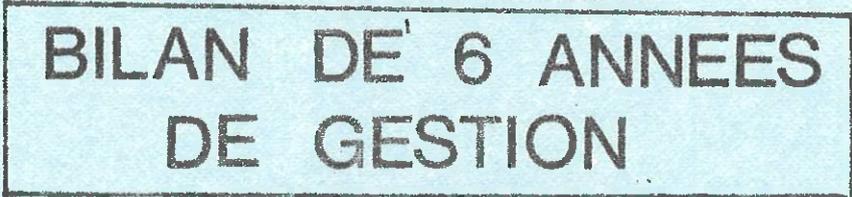
On peut donc formuler le vœu que le Conseil Municipal de FRASNE dont le mandat va expirer, soit apolitique dans toute l'acceptation du terme, afin qu'il puisse toujours gérer et administrer en toute sécurité et en toute impartialité.

Je tiens, au terme de ces 6 années de gestion municipale à remercier le Conseil Municipal et le Personnel Communal pour l'aide efficace qu'ils m'ont apportée par leur dévouement pour FRASNE.

Le Maire .



la mairie
la gendarmerie
la salle annexe
l'école maternelle
la ferme de cessay
l'aménagement des rues
les terrains de football
le chauffage de l'église
le four à ordures ménagères



**BILAN DE 6 ANNEES
DE GESTION**

construction de l'usine CEBE
les chemins dans les forêts
les plafonds du groupe
la digue de l'étang
les transformateurs
l'assainissement
les conduites
les ponts
le TGV

etc

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

RECEIVED
DEPARTMENT OF THE ARMY
WASHINGTON, D. C.
NOV 10 1954

Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a signature block or footer.

LES FINANCES COMMUNALES

Nous ne pourrions pas entrer trop dans le détail des finances communales, ce sujet demanderait pratiquement un livre, mais le Conseil Municipal se propose d'attirer votre attention sur quelques points précis qui vous éclaireront sur la situation financière de la commune de FRASNE.

la dette

Nous appelons dette le montant total des emprunts contractés par la commune. Au 1^{er} janvier 1983 elle est de 4 219 444 F. L'annuité se répartit comme suit :

- sur budget général	592 860 F
- sur budget des eaux	65 854 F
- sur budget du SIVOM	<u>99 209 F</u>
soit au total ...	757 923 F

Il faut déduire de cette somme 157 450 F qui correspond à la partie reversée par l'usine CEBE pour la location vente des bâtiments. Reste donc 600 473 F à sortir de la caisse, ce qui fait 443 F par habitant en 1983. Notons que la moyenne départementale pour les communes de 700 à 2000 habitants est de 284 F.

Vous trouverez ci-après un tableau qui vous donne toute la liste des emprunts avec leur durée. Vous pourrez constater que pendant les 5 ou 6 années à venir les annuités resteront importantes puisque peu d'emprunts arrivent à terme.

résultats des budgets

Vous trouverez résumé dans un tableau ci-annexé le résultat de la gestion de chaque année. Précisons que les excédents ou les déficits sont automatiquement comptabilisés dans les recettes ou les dépenses de l'année suivante. Il est indispensable pour une commune bien gérée de garder une provision suffisante, ne serait-ce que pour couvrir les annuités ou pour faire face à de grosses dépenses imprévues, comme par exemple l'affaire des plafonds du groupe scolaire.

comparons

Les chiffres ne sont pas toujours significatifs si nous ne les comparons pas avec d'autres. Nous avons donc repris les résultats du budget 1981 pour comparer FRASNE aux autres communes du département de la même importance.

A la lecture du tableau qui suit nous constatons que le produit du domaine (ventes de bois) est élevé pour Frasne en 1981, mais si déjà nous prenons 1982 nous n'avons plus que 613 F et compte tenu de la conjoncture du marché du bois il ne faut pas espérer des résultats meilleurs dans les prochaines années.

Nature	coût par hab. pour Frasne	coût par hab dans le départ
RECETTES		
dotation globale de fonct	312 F	368 F
impôts directs	166 F	349 F
soit sur taxe habitation	35 F	76 F
sur taxe foncier bâti	33 F	70 F
sur foncier non bâti	29 F	21 F
sur taxe profession.	67 F	235 F
DEPENSES		
frais de personnel	347 F	298 F
annuités d'emprunts	443 F	284 F

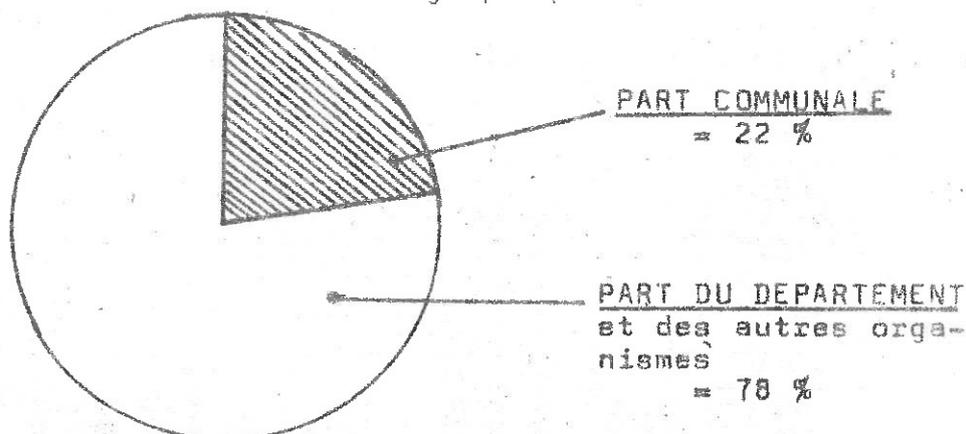
les impôts locaux

Il nous faut là aussi donner quelques chiffres pour bien situer le problème. Quand vous payez votre taxe d'habitation ou vos taxes sur le foncier, ou votre taxe professionnelle vous pouvez vérifier sur vos feuilles la répartition suivante concernant la totalité des habitants de FRASNE.

Nature de l'impôt	somme qui revient à FRASNE	somme qui revient au départ tement ou divers
taxe d'habitation	61 032	118 427
taxe sur foncier bâti	56 186	86 350
taxe sur foncier non bâti	47 476	69 770
taxe professionnelle	113 275	247 738
taxe ordures ménagères	49 952	
taxe pour chambre d'agriculture		65 273
taxe pour budget annexe des prestations sociales agricoles		29 797
taxe pour chambre de commerce et d'industrie.....		40 345
taxe pour chambre des métiers..		11 408
taxe régionale		49 208
frais de confection des rôles..		73 895
cotisation nationale		9 354
TOTAUX	327 971	801 565

1129 536 F

Ce qui nous donne sous forme d'un graphique:



Au niveau communal deux autres taxes sont payées par tout le monde:

- la taxe d'assainissement : rapport en 81 = 27 860 F
- la taxe d'électricité : rapport en 81 = 56 114 F

Enfin la taxe d'équipement est payée par les personnes qui construisent ou qui font des aménagements importants qui nécessitent un permis de construire
rapport en 1981 = 43 000 F

En conclusion nous sommes amenés à faire les remarques suivantes:

- si les finances communales sont saines, il ne faut pas oublier que la dette est importante.
- que les impôts locaux, en ce qui concerne la part communale gardent un taux très raisonnable. La pression fiscale venant surtout du Département et de divers organismes.
- enfin que la comptabilité de la commune deviendra un travail de plus en plus important et en particulier avec les différentes options à la TVA.

Tous les chiffres donnés ici peuvent être contrôlés en Mairie, le Budget est un document public, que nous avons toujours cherché à vous communiquer dans les différents bulletins municipaux de ces dernières années.



liste des emprunts

NATURE	MONTANT	Taux	ANNULTE
Construction G. Scolaire	55 000	6%	3995
Assainissement	180 000	5,5	12 384
Amélioration Pastorale	25 000	9,25	1 000
Assainissement	288 000	5,5	19 815
Viabilité " CLUB DELAND "	198 000	5	19 075
Reboisement Cessoy	18 000	1	720
Construction CEG	564 000	7,25	46 597
Electrification rurale	10 500	5	842
Construction usine CEEB	120 000	7	15 408
Electrification rurale	40 000	5,5	5 124
Travaux bâtiments com. x	65 000	7	7 136
Terrain Tennis	25 000	7	2 751
Terrain Tennis	25 000	9,1	3 695
Travaux bâtiments com. x	65 000	9,1	8 111
Chemins remembrement	52 000	5	4 448
Lotissement " LES VAUDINS "	250 000	10,9	33 906
Aménagement rue PATET	100 000	10,5	13 562
Aménagement rue PATET	20 000	9,25	2 517
Electrification	10 500	5	1 011
Electrification	40 000	7	4 391
Voirie	50 000	8,75	6 894
Electrification	7 500	7,25	836
Electrification	45 000	8,25	5 337
Electrification	50 000	8,75	7 248
Electrification fermes	31 500	7,25	3 563
Extension Usine CEEB	120 000	8,25	14 232
Electrification	9 000	7,25	1 169
Electrification	48 000	10,75	6 437
Eau - Grande Rue	322 000	9,75	33 447
Construction Mairie	900 000	10,25	107 523
Eau - Rue de l'Étang			
Reparation Groupe Scolaire	390 000	10,75	52 008
Construction salle annexe	325 000	11,5	53 000

RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS

ANNEES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	recettes	dépenses	résultats	recettes	dépenses	résultats
1977	1 910 346	1 465 361	+ 444 985	2 720 192	2 751 765	- 31 573
1978	2 531 718	1 367 812	+ 1 163 906	1 349 943	991 634	+ 358 309
1979	3 118 312	1 295 369	+ 1 822 942	1 269 829	991 912	+ 277 917
1980	4 144 941	2 154 834	+ 1 990 106	3 828 420	3 837 696	- 9276
1981	4 114 734	1 909 213	+ 2 205 521	2 366 218	2 436 484	- 70 266
1982	4 236 717	3 446 718	+ 790 000	2 676 646	2 676 646	0

En 1982 nous vous donnons les chiffres des budgets primitif et supplémentaire car la comptabilité ne sera arrêtée définitivement qu'au 31 Janvier 83



CONSTRUCTIONS

- USINE DE LUNETTES
- LA MAIRIE
- LE CENTRE D'ANIMATION

USINE DE LUNETTES

Après la première usine de lunettes créée en 1968 (la commune ayant pris à sa charge la construction de l'usine remboursable par les Etablissements CRETIN BILLET en 12 annuités) une convention pour l'agrandissement de cette usine fut passée en 1977 avec la nouvelle municipalité et les dirigeants de l'usine. Le nouvel aménagement prévoyait le doublement de la superficie de l'usine, ce qui fut réalisé en 1977.

Le Financement de 150 millions de centimes a été assuré par la commune , afin d'assurer du travail à la main d'oeuvre locale. Le remboursement par le système d'un crédit bail est fait par chez CEBE et s'étalera sur une période de 15 ans , au bout de laquelle l'Etablissement deviendra propriétaire . A noter aussi que nous avons obtenu une subvention de la REGION de 200 000 F.

LA MAIRIE

La construction de la nouvelle mairie , décidée par la municipalité, après beaucoup de discussions , a été réalisée en une année du 12 septembre 80 au 12 septembre 81. Elle a été inaugurée le 12;09.1981 avec le concours de toutes les autorités départementales ; les maires du secteur et la majeure partie de la population.

Critiqués par les uns, encouragée par les autres la nouvelle mairie à l'avantage de représenter pour les habitants de FRASNE et de la région , un bâtiment communal digne de ce nom avec des salles spacieuses et fonctionnelles, pouvant servir aux habitants du village, aux sociétés ainsi qu'à certaines organisations de l'extérieur , avec une grande économie d'énergie

Qui se souvient des deux modestes pièces du presbytère qui servaient alors de mairie, et où il n'était plus possible de travailler

C'est pourquoi , malgré certaines critiques , nous pensons qu'une mairie neuve , avenante , fonctionnelle est à mettre à l'actif de la municipalité , et fait désormais partie du nouveau patrimoine communal de FRASNE .

Coût le l'investissement après récupération de la TVA = 1 300 000 F

LE CENTRE D'ANIMATION

C'est en 1973 que le conseil municipal se pencha sur le problème de la construction d'une salle "Omnisports" ouverte en même temps aux autres manifestations.

La salle polyvalente sortit rapidement de terre et fut inaugurée à l'occasion de la FETE DES MYRTILLES en 1974.

Dans les précédents bulletins municipaux vous avez pu lire que cette salle remplissait largement ses fonctions: sport scolaire, entraînements, bals, tarots, lotos, fêtes... mais qu'il n'était pas rationnel, vu le coût du chauffage et de l'éclairage de l'utiliser pour des manifestations attirant moins d'une centaine de personnes seulement. C'est pour cette raison que la location pour des repas de famille était refusée.

D'autre part il s'avéra rapidement qu'elle était beaucoup trop vaste pour les réunions de sociétés, les conférences, ou pour certains spectacles tel que le théâtre (qui a pourtant de nombreux amateurs à Frasne).

Petit à petit la nécessité de trouver une autre solution s'impose.

La salle polyvalente doit servir en priorité au sport, or jusqu'à présent l'équipe de handball de Frasne est obligée de jouer à Mignovillard, faute de place dans le calendrier d'occupation de la salle.

Dès 1978, le conseil municipal étudia plusieurs projets:

- aménagement du balcon : superficie 126 m²
coût = 120 000 F
- construction d'une salle côté sud qui présentait l'avantage de protéger cette façade très exposée; mais l'inconvénient d'être à l'opposé des communs.
- construction d'une salle adjacente à la façade nord, les communs se trouvant au centre du complexe

Ce dernier projet fut retenu à l'unanimité et annoncé dans le bulletin de février 1982. Le 31 juillet eut lieu l'adjudication des travaux :

coût =	419 449,54
	73 823,11 de TVA
	29 361,50 d'honoraires
	<hr/>
	522 634,15

A cette somme il faut ajouter des frais divers (enrobage....) pour un montant de 25 000 F.

Le financement se fait par un prêt de 385 000 F et une subvention du PAR de 115 000 F.

La fin des travaux fut fixée au 17 décembre 1982 et le 18 décembre une société y fêta déjà son arbre de Noël! Le lendemain y avait lieu un concours de tarots, ensuite ce fut le repas des anciens... Et de nombreuses dates de location sont déjà retenues.

TRAVAUX SUR LA VOIRIE

Pour la desserte de l'îlot des maisons situées dans le quartier des Tôles, vers la maison Mouraux, la municipalité a décidé la création d'un chemin qui rejoint la rue de la Chapelle et qui a été goudronné en 1978

COÛT = 20 000 F

construction de trottoirs

★ LE LOTISSEMENT DU CLOS DELAND a vu l'achèvement des trottoirs au mois de septembre 1978. Dans le même temps a eu lieu la finition des trottoirs de la rue de Beaucaire et une partie des trottoirs de la grande rue. Une partie des trottoirs de la Rue de l'étang a été refaite

COÛT = 386 000 F

★ LE LOTISSEMENT DES VAUDINS : la réalisation des trottoirs sur une partie de ce lotissement des Vaudins, en bordure de l'Avenue des sapins a eu lieu au cours des années 79 et 80

COÛT = 273 881 F

★ RUE DU MOULIN : les travaux d'aménagement de trottoirs ont été poursuivis tout au long de la Rue du Moulin. La route a été enrobée. Travaux achevés en 1980. Le coût est englobé dans le chiffre cité plus haut.

aménagement des rues

★ REFECTION TOTALE DE LA GRANDE RUE : la mise hors gel du CD 471 dans la traversée de FRASNE a été réalisée en 1977 financée par le Département. En même temps était décidé le remplacement de l'ancienne conduite d'eau, vieille de plus de 50 ans ; Tous ces travaux ont été menés à bien en 3 mois.

★ REFECTION DE LA RUE DE L'ETANG : les mêmes travaux de refection de la chaussée et du remplacement de la conduite d'eau ont été réalisés en 1979.

★ RUE DE BELLEVUE : les travaux d'enrobage de la rue de Bellevue se sont faits en 1979, financés aussi par le Département.

★ RUE DE LA GARE : la rue de la Gare, d'en un état particulièrement défectueux a été complètement réparée et remise en ordre au cours de l'année 1982 et la circulation s'y déroule actuellement sans problème.

★ RUE DES MARRONNIERS : Il en a été de même pour la rue des marronniers qui était criblée de nids de poules. Actuellement les automobilistes peuvent aborder cette rue sans appréhension.

⊗ RUE DES ATELIERS : La rue des Ateliers était , nul ne peut le contester pire que les précédentes . Les trous et les bosses étaient si nombreux que les automobilistes préféraient faire le détour par la rue de Moulin . Aujourd'hui un beau tapis d'enrobé donne satisfaction à tous.

⊗ RUE DE TRAVERSE: qu anciennement appelée Rue Carlo a été entièrement refaite par la municipalité à la grande satisfaction des habitants de ce secteur

COUT = 41 274 F

⊗ CHEMIN LAIGNIER : ce chemin a été récemment réparé et réaménagé et la circulation sur cette route ne pose désormais plus de problèmes.

⊗ CHEMINS RURAUX : le chemin rural de Trois Portes obliquant entre le chemin de Vernon et l'ancienne sablière de M. Georges Vanthier a été entièrement réparé et goudronné ainsi que le chemin de Frachaux.

Rue de la Gare
Rue des Ateliers
Rue des marronniers
Rue Laignier
Chemins ruraux

} COUT = 357 028 F

~~~~~  
L'ETANG

En association avec la société de Pêche de Frasne la commune a décidé de refaire le système de vannage de l'Etang Lucien en 1980. Avec l'aide des entreprises et de bénévoles le travail a été réalisé dans de bonnes conditions et si la commune a payé pour 26 678 F de travaux , la société de Pêche a pu , elle , bénéficier d'une subvention qu'elle a complètement utilisée pour alviner l'étang après sa remise en eau.

Puisque nous parlons de l'étang rappelons qu'à la suite de la location de l'étang CARREZ par une association suisse , la commune a pris un certain nombre de dispositions afin de laisser la possibilité aux habitants de pratiquer le ski nautique et pour les chasseurs, une entente sur le problème de la chasse.



# LES BATIMENTS COMMUNAUX

\*\*\*\*\*

groupe scolaire  
chauffage de l'église  
club du 3<sup>e</sup> âge  
maternelle

etc.....

## groupe scolaire

EN 1981 ,survenait un grave accident au groupe scolaire X.Marmier du fait qu'une partie du plafond s'effondrait dans une classe peu avant la rentrée des élèves . Après avis des experts et de l'architecte,il fallut procéder à la rénovation complète des plafonds et à la modification de toute l'installation électrique qui ne correspondait plus aux normes actuelles. Dans le même temps étaient effectués des travaux de calorifugeage et d'isolation pour diminuer dans la mesure du possible la consommation de chauffage.

Tous ces travaux ont été menés à bien , l'économie de combustible est sensible et le coût des travaux s'est élevé à une somme de 492 972 F . Le Département nous a attribué une subvention de 135 000 F.

## chauffage de l'église

Après l'incident au moment de l'allumage ,qui a détérioré le chauffage de l'église avant la Toussaint 1981 , le Conseil Municipal a pris la décision de visiter différentes installations dans des églises de la région afin d'étudier les meilleures solutions sur le plan phonique et économique.

C'est le générateur d'air chaud THERMOPULSEUR de la maison JUNG de Strasbourg qui fut choisi et installé par la dite maison en collaboration avec l'entreprise Mille . Les travaux de menuiserie ont été faits par l'entreprise Marmier Royet ; les branchements électriques par M. Lhomme et la maçonnerie par l'entreprise Grandjean.

Le coût total des travaux est de 176 330 F

Les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 3,3 KW /Heure et de 43 litres de fuel par heure ,ce qui fait pour une moyenne de 30 offices à la mauvaise saison une dépense d'environ 12 000F Avec le chauffage au charbon ces dépenses étaient beaucoup plus élevées pour la même période de la Toussaint à Pâques. Il fallait environ 8 500 F de charbon et 250 heures d'employé avec ilas-hebres supplémentaires pour les jours fériés.

## la salle de musique

La municipalité actuelle , au cours de son mandat a fait procéder à d'importants travaux de réfection et de rénovation dans la salle de musique ( malheureusement détruite aujourd'hui par l'incendie de l'école maternelle ) et les musiciens qui avaient participés , étaient très satisfaits de leur salle. Celle-ci vient d'être transférée dans une pièce dans les sous sols du groupe Xavier Mermier où il a fallu procéder à des travaux d'aménagement ( devis = 20 000 F )

## le club du 3<sup>ème</sup> âge

Si l'intérieur du club est parfait , l'extérieur lui demandait à être refait . Les travaux de crépissage des murs extérieurs ainsi que la réfection de la peinture des fenêtres ont été faits en 1982 pour un coût total de 46 161 F .

## l'école maternelle

La maternelle est aujourd'hui détruite , mais au cours du mandat la municipalité a tenu à entretenir régulièrement ce bâtiment. C'est ainsi que la toiture a été refaite entièrement en deux tranches . Coût des travaux 89 503 F dont une subvention de 7 998 F. Avant la rentrée 82 , le parquet de la salle de classe a été poncé et vitrifié . A noter qu'un dossier était en cours pour retenir la façade. M. Maillefer qui était locataire d'un logement dans ce bâtiment avait fait aussi d'importants travaux. ,

## ateliers municipaux

Des travaux de cloisonnement pour aménager des BOX ont été réalisés par les employés municipaux . La construction de placiers a permis d'améliorer les superficies de stockage. Actuellement des WC sont installés dans ces locaux

## ELECTRICITE

Les travaux électriques se sont poursuivis tout au long de ces six années et on peut considérer qu'à l'heure actuelle , Frasne possède un réseau en bon état. Il reste encore des améliorations ponctuelles à apporter , mais l'essentiel a été fait.

La 3<sup>ème</sup> tranche du renforcement a été réalisé pour un coût total de 140 731 F . Une subvention de 72 000 F a été accordée un emprunt de 48 000 F a été obtenu , le reste soit 20 731 F étant puisé dans les fonds libres.

Un transformateur d'une valeur de 114 132 F a été construit pour permettre à l'usine GENRE de fonctionner dans de bonnes conditions. Il a été financé grâce à une subvention de 30 000 F , en emprunt de 9000 F et une ponction sur les fonds libres de 75 132 F.

La construction du transformateur du Petit Marsis permettra de fournir du courant aux deux nouveaux lotissements et à de futures constructions. La dépense de 187 078 F a été couverte par une subvention de 64 000 F, le reste soit 123 078 F étant puisé dans les fonds libres .

Enfin, l'électrification de la procherie a été réalisés. Le Conseil a voulu aider les agriculteurs en leur donnant une priorité pour l'obtention d'une subvention en lieu et place de celle qu'il pouvait obtenir pour le renforcement. La commune prend aussi la moitié de la dépense restante.

# TERRAINS DE SPORTS

## AGRANDISSEMENT DU PREMIER TERRAIN DE FOOT

Les dimensions de 100m sur 58,40m passeront à 105m sur 72,5m. L'essentiel du travail provenant de l'élargissement côté route des sapins. Suppression de la partie marais, drainage couches filtrantes de concassé ; film plastic. Un très bon résultat tant par la qualité du terrain que par l'environnement du secteur

coût de l'opération = 88 000 F

## ECLAIRAGE DU TERRAIN

Deux poteaux ciment, surmontés chacun de 2 projecteurs permettent l'entraînement le soir. Le courant est pris sur l'éclairage du lotissement et une ligne traverse la pelouse pour alimenter l'autre côté

coût =

## REALISATION DU DEUXIEME TERRAIN DE FOOT

Acquisition des parcelles privées, comblement de l'emplacement par les déblais de la nationale 471, nivellement d'une plate forme, drainage; Un drain principal à l'égoût et d'autres tous les 12m sillonnent le terrain, apport de terre et ensemencement.

coût de l'opération = 267 015 f moins une subvention de 69 400 F

Cet automne la commune a acheté des poteaux de buts (posés par le club, des filets, poteaux en ciment et tubes pour la main courante pour un montant total de 33 022 F ; La pose sera faite avec la venue des beaux jours par les joueurs.

## TERRAIN DE SPORTS DU COLLEGE E. LARQUE

Depuis plusieurs années les responsables du Collège demandaient la réalisation d'un terrain de sport sur l'emplacement situé au nord de la cour.

EN 1982, ces travaux furent inscrits au budget grâce à l'obtention d'une subvention de 11 600 F pour un devis de 53 251 F.

Les travaux permettront de construire une aire de lancer du poids ainsi qu'une aire de saut en hauteur et une de saut en longueur

Cet aménagement en dehors de l'intérêt pédagogique pour l'Éducation physique au Collège, permet aussi de terminer l'aménagement de ce secteur.

# LES ACHATS DE MATERIEL

Pendant les six années écoulées, la commune a dû parfaire son équipement et pour cela elle a acheté le matériel suivant:

## ▲ LE TRACTEUR MB TRACK avec ETRAVE

Compte tenu de la longueur toujours grandissante du réseau routier de la commune, cet équipement est devenu indispensable. Il donne satisfaction et permet un service de déneigement de qualité.

coût de cet achat = 161 228 F  
.....

## ▲ UNE AUTOLAVEUSE

Cette machine est particulièrement utilisée pour le nettoyage de la salle des fêtes. Elle sert également aux grandes vacances à laver tous les sols des écoles.

coût de cet achat = 13 096 F  
.....

## ▲ UNE BENNE A ORDURES

La collecte des ordures ménagères est un travail insalubre et qui mérite un matériel adapté. Pour cela nous avons acheté une benne d'occasion que nous avons montée sur le châssis d'un camion afin de le tracter avec le MB TRACK. Un autre avantage n'est pas négligeable, c'est le fait que les ordures étant bien compactées et fermées, elles ne volent plus sur le parcours.

coût de cet achat = 27 633 F  
.....

## ▲ UNE PHOTOCOPIEUSE

Là aussi cet investissement devenait indispensable, car au niveau du secrétariat de nombreuses photocopies sont nécessaires et il a fallu trouver un matériel robuste, avec possibilité de travailler sur simple papier, ce qui explique le coût

coût de cet achat = 13 894 F  
.....

## ▲ UNE TONDEUSE A GAZON

Pour pouvoir entretenir les espaces verts qui sont de plus en plus importants

coût de cet achat = 4 950 F  
.....

## ▲ UNE MACHINE A ECRIRE ELECTRIQUE

Celle que nous avions commençait à être âgée, et deux machines sont bien nécessaires au secrétariat.

coût de cet achat = 6 256 F  
.....

## ▲ UN CONTAINER POUR LE VERRE

Dans le cadre de la collecte sélective nous avons acheté en liaison avec la ligue contre le Cancer le container qui est installé sur la place. Le produit de la vente du verre ira à la ligue contre le Cancer.

coût de cet achat = 4 821 F  
.....

# NOS FORETS

\*\*\*\*\*

## résultats des ventes de bois en 82

| Parcelles                       | Prix de vente adjudicataire |               | cube | prix duM3 |
|---------------------------------|-----------------------------|---------------|------|-----------|
| <u>VENTE DU 5 MAI 82</u>        |                             |               |      |           |
| diverses au Forbonnet           | 62 000                      | M. DUCRET     | 254  | 244F      |
| "                               | 45 000                      | M. DUCRET     | 233  | 193F      |
| 3 à la Joux                     | 70 000                      | M. JACQUEMIN  | 236  | 296F      |
| <u>VENTE DU 30 JUIN 82</u>      |                             |               |      |           |
| diverses à la Joux              | 28 500                      | M. DELACROIX  | 108  | 263F      |
| 8 au Forbonnet                  | 112 000                     | M. CLAUDET    | 348  | 321F      |
| <u>VENTE DU 16 SEPTEMBRE 82</u> |                             |               |      |           |
| 1 au Forbonnet                  | 212 000                     | M. BELIARD    | 630  | 336F      |
| 4 au Forbonnet                  | 54 000                      | M. CALVI      | 178  | 303F      |
| 12 au Forbonnet                 | 84 000                      | M. LOUVRIER   | 231  | 363F      |
| 19 ter à Billin                 | 33 000                      | M. LOUVRIER G | 282  | 117F      |
| 2 à la Joux                     | 134 010                     | M. JACQUEMIN  | 363  | 369F      |
| <u>VENTES ENTRE HABITANTS</u>   |                             |               |      |           |
| diverses                        | 23 330                      |               |      |           |

**TOTAL DES VENTES EN 82 = 857 840 F**

### Travaux exécutés en forêt en 1982

Dégagements : parcelles 18bis, 19, 19 ter, 20 bis à Billin  
parcelle 21 au Bois des Auges  
parcelles 1 et 8 à la Joux

Dépressage: parcelle 20 bis à Billin et plantation de l'Etang

Exploitation en régie: de chablis parcelle 4 au Forbonnet pour 43 m3

Nettoisement: parcelles 19 à Billin et 1 à la Joux sur 5 Ha

Entretien divers: saignées des chemins, lignes, limites...  
coût des travaux = 68 300 F

# bilan financier pour les forêts

| Année | Montant des ventes | Montant des travaux | Frais de garderie | Subventions obtenues |
|-------|--------------------|---------------------|-------------------|----------------------|
| 1977  | 745 435            | 19 500              | 45 000            |                      |
| 1978  | 907 000            | 26 250              | 46 080            |                      |
| 1979  | 1 044 545          | 19 360              | 73 128            |                      |
| 1980  | 1 476 130          | 79 420              | 87 813            | 30 000               |
| 1981  | 999 240            | 140 324             | 123 696           | 22 500               |
| 1982  | 857 840            | 68 319              | 83 456            |                      |
|       | 6 030 190          | 353 173             | 459 173           | 52 500               |

Au sujet des subventions obtenues de 1977 à 1982 : pas de subvention sur les travaux d'entretien . Par contre en 1980 nous avons obtenu 30 000 F de subvention pour la création de la piste de BILLIN dont le coût total est de 40 000 F. En 1981 la création d'un chemin au Bois des Auges a coûté 89 359 F et il a été subventionné pour 22 500 F . Notons que la vente des abattus sur le tracé du chemin a rapporté 60 000 F.

Dans le cadre financier on peut noter la construction de la maison forestière en 1979 , construction financée par l'ONF, le terrain a été vendu par la commune à l'ONF pour le franc symbolique.

## LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

\*\*\*\*\*

Chacun a connaissance qu'un recensement de la population a eu lieu en mars 1982. Pour FRASNE il donne les chiffres ci-après :

- Population totale = 1355 alors qu'en 1968 elle était de 1353 et en 1975 de 1430.
- Répartition : 690 hommes  
665 femmes  
dont 334 enfants
- Nombre d'immeubles = 409
- Nombre de foyers = 468
- Nombre de résidences secondaires = 29
- Nombre d'étrangers = 53 dont 34 turcs  
3 Suisses  
5 Italiens  
11 Portugais

La répartition suivant les professions est donnée par le tableau ci-après.

# REPARTITION DE LA POPULATION SUIVANT LES PROFESSIONS

| PROFESSIONS                                 | Nombre<br>d'hommes | Nombre<br>de femmes | TOTAL |
|---------------------------------------------|--------------------|---------------------|-------|
| AGRICULTEURS.....                           | 33                 | 14                  | 47    |
| ENSEIGNANTS.....                            | 9                  | 17                  | 26    |
| OUVRIERS:                                   |                    |                     |       |
| à Frasne .....                              | 51                 | 51                  | 102   |
| à Pontarlier .....                          | 21                 | 10                  | 31    |
| en Suisse .....                             | 34                 | 20                  | 54    |
| OUVRIERS chez un artisan<br>de Frasne ..... | 35                 |                     | 35    |
| COMMERCANTS .....                           | 28                 | 16                  | 44    |
| ARTISANS .....                              | 23                 | 4                   | 27    |
| SECRETAIRES -COMPTABLES .....               | 2                  | 14                  | 16    |
| CHAUFFEURS .....                            | 10                 |                     | 10    |
| EMPLOYES PTT .....                          | 4                  | 4                   | 8     |
| EMPLOYES SNCF .....                         | 49                 |                     | 49    |
| EMPLOYES DE BANQUE .....                    | 7                  |                     | 7     |
| POLICE .....                                | 12                 |                     | 12    |
| BUCHERONS.....                              | 3                  |                     | 3     |
| EMPLOYES PONTS ET CHAUSSEES..               | 5                  |                     | 5     |
| PHARMACIENS.....                            | 1                  | 4                   | 5     |
| et préparateurs                             |                    |                     |       |
| DOCTEURS.....                               | 1                  | 1                   | 2     |
| EMPLOYES SERVICES HOSPITALIERS              |                    | 4                   | 4     |
| EMPLOYES DE MAISON .....                    |                    | 7                   | 7     |
| EMPLOYES DE COMMUNE .....                   | 2                  | 5                   | 7     |
| OU DE collectivités                         |                    |                     |       |
| VENDEURS .....                              | 1                  | 4                   | 5     |
| DIRECTEURS USINES .....                     | 2                  |                     | 2     |
| VETERINAIRES .....                          | 3                  |                     | 3     |
| REPRESENTANTS .....                         | 2                  |                     | 2     |
| CUISINIERS .....                            | 2                  |                     | 2     |
| TRAVAILLEURS A DOMICILE .....               |                    | 5                   | 5     |
| ONF .....                                   | 2                  |                     | 2     |
| RETRAITES .....                             | 85                 | 111                 | 196   |
| MEREAU FOYER .....                          |                    | 135                 | 135   |
| CURE .....                                  | 1                  |                     | 1     |
| SOEURS .....                                |                    | 3                   | 3     |
| ETUDIANTS .....                             | 54                 | 54                  | 108   |
| MUTILES ET HANDICAPES .....                 | 8                  | 3                   | 11    |
| DIVERS .....                                | 1                  | 3                   | 4     |
| CHOMEURS .....                              |                    |                     | 21    |

222

## FERME DE CESSAY

Le conseil municipal ayant décidé de laisser la ferme de Cessay à la disposition des habitants de Frasne ainsi que pour les sociétés, il a été décidé de faire un certain nombre d'aménagements, à savoir: installation de WC avec fosse septique, changement d'un plancher. En accord avec l'ONF l'extérieur a été aménagé pour pouvoir recevoir le public: tables et terrain de jeux. Du matériel a été acheté pour équiper l'intérieur.

## LA POSTE

Après la construction de la mairie, le conseil a pu louer aux PTT l'ancienne salle de réunion. Afin de donner plus de confort à l'appartement du receveur, cette pièce a été transformée en trois chambres. L'administration des PTT a pris à sa charge la transformation des bureaux et la réfection de la cage d'escaliers. Aujourd'hui ce bâtiment donne satisfaction aux occupants et à tout le public.

## L'ATELIER DU COLLEGE

Dans le cadre des programmes d'enseignement dans les collèges, il existe une part réservée à l'initiation au travail manuel et à l'éducation manuelle et technique pour tous les élèves.

Ces disciplines nécessitent des installations adaptées et c'est pour cette raison que le SIVOM a loué l'atelier de la famille Mayet. La commune de Frasne a pris à sa charge certains aménagements comme la réfection du sol, l'installation électrique et la pose d'un chauffage, soit un total de travaux de 35 000 F.

Le coup de marteau bien placé, le trait de scie énergique, la finition à la lime, le démontage et le remontage d'un moteur .... toutes ces actions laisseront certainement l'envie à l'enfant de faire quelque chose de ses mains.

---

## LES POMPIERS

Si en 1977 on comptait 50 sorties chez les Pompiers dont 30 avec l'ambulance, en 1982, les sorties étaient au nombre de 91 dont 40 avec l'ambulance. Il est vrai que pour 1982 les interventions pour le feu ont été importantes alors que les accidents routiers se révèlent de plus en plus graves, nécessitant de nombreuses qualités de la part des pompiers.

Qu'ils soient ici remerciés pour leur dévouement. La commune de Frasne dépense environ de 30 000 F à 40 000 F par an pour le centre de secours aussi bien en équipement, qu'en entretien, chauffage ....

L'amicale des pompiers grâce à la vente des calendriers et des dons divers, contribue à l'achat du matériel nécessaire au bon travail des sapeurs ( 10 000F par an)

# L'ECOLE MATERNELLE

1er Octobre 1982 ,vers 23 Heures tout le village est appelé au feu par la sirène; c'est l'ECOLE MATERNELLE qui brule. Le sinistre prend rapidement de l'ampleur ,et malgré le travail sans relâche des pompiers ,il faut se résoudre à l'évidence ,l'école est détruite.

Aussitôt la Municipalité doit prendre les décisions nécessaires dans une telle situation :

- \* reloger les deux familles sinistrées
- \* penser à trouver des locaux pour les classes, afin de ne pas trop perturber la scolarité des enfants.

En quelques heures les dispositions sont prises et le personnel enseignant à une nouvelle fois fait preuve de dévouement et de compréhension pour que tout se passe dans les meilleurs délais et dans de bonnes conditions.

Pour la Municipalité ce n'était pas la fin de l'épreuve car il fallait débattre de l'indemnisation avec les assurances. Retenons qu'une compréhension réciproque a fait que dans un délai de deux mois le règlement du sinistre a été assuré et le Conseil Municipal a accepté le montant de 3 000 000 F hors taxes.

Sur ces bases le Conseil va confirmer ses décisions :

- \* Reconstruire une nouvelle maternelle que sur les ruines de l'ancienne.
- \* Démolir ce qui reste du bâtiment . Cette décision n'est pas facile à prendre car l'école appartient à cet ensemble qui personnalise le Centre du village. Mais la logique l'emporte car réinstaller l'école dans ce bâtiment va nécessiter d'importants travaux. Les murs qui peuvent sembler encore solides au premier coup d'oeil sont en réalité disloqués. Pour refaire quelque chose sur les ruines il faudrait faire un toit dans le même style, reprendre les murs sur deux mètres de haut tout autour, puis à l'intérieur ,les dalles ,l'isolation ,les fenêtres coûteraient très chères sans compter que les normes actuelles imposent des ouvertures plus larges ,de nouvelles sorties ce qui aurait pour effet de changer la façade.

Enfin nous ne pourrions pas installer les trois classes.

D'autre part le bâtiment est mal implanté ,son accès est difficile. Bien sûr nous pourrions envisager une autre réutilisation,mais là se pose le problème financier. L'indemnité servira à reconstruire une maternelle et les finances actuelles ne permettent pas d'envisager les investissements importants que nécessiterait le réaménagement de ce bâtiment.

\* La démolition entrainera la réalisation d'une place dans ce secteur.

\* La construction de la nouvelle maternelle doit se faire sur un terrain convenable. Grâce à la compréhension de la famille Mayet la commune a pu acquérir le terrain de 27 ares le long de la rue de la Gare. L'avantage est certain puisque sa situation permet un regroupement du complexe scolaire.

\* La nouvelle maternelle doit compter 3 classes, ce qui aura de nombreux points positifs sur le plan pédagogique sans compter que le groupe X. Marmier retrouvera deux salles qui seront aménagées en salle de documentation et en salle audiovisuelle.

\* Il est demandé une subvention au Département pour le coût de la troisième classe et nous sommes assurés de toucher 130 000 F en 1984.

Toutes ces décisions prises il faut travailler sur les nouveaux plans. Pour cela les objectifs à atteindre sont les suivants:

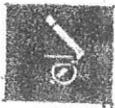
- \* orienter le bâtiment afin de récupérer le maximum de soleil.
- \* créer suffisamment d'espace pour permettre de bonnes conditions d'enseignement
- \* tenir compte des nouvelles dispositions en la matière pour les aménagements et en particulier nous avons retenu, en accord avec les enseignants, et les représentants des Parents d'élèves la formule de créer dans chaque classe une mézzanine pour la salle de repos ou pour être utilisé en coin bibliothèque ...
- \* une attention toute particulière sera apportée à l'aménagement intérieur: qualité des revêtements, des sols, du mobilier ...

Le dossier est en bonne voie et notre voeu le plus cher et de voir le premier coup de pelle fin mars, début avril afin d'assurer la rentrée dans les nouveaux locaux au 1<sup>er</sup> janvier 1984.

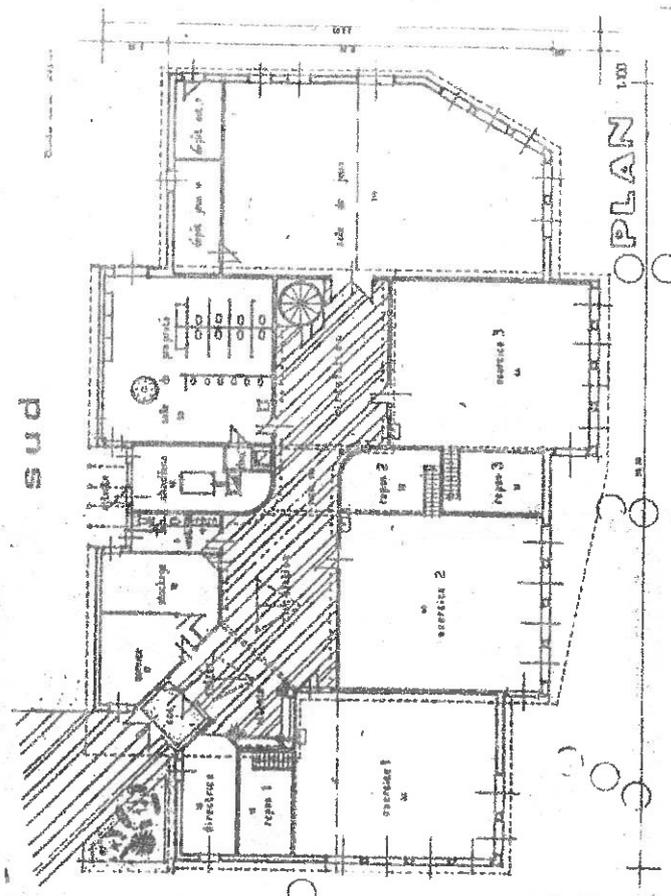
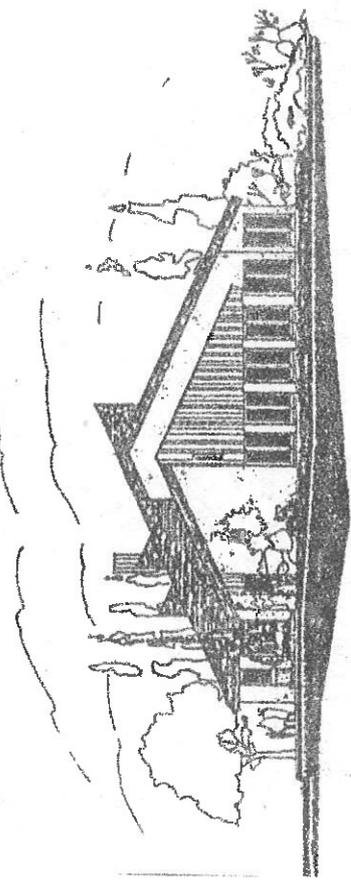
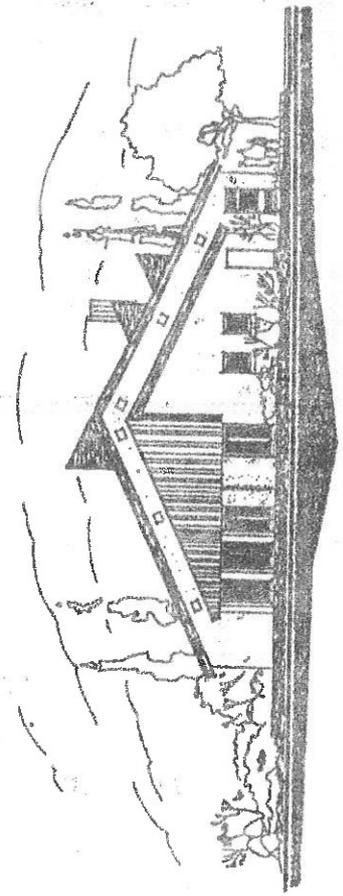
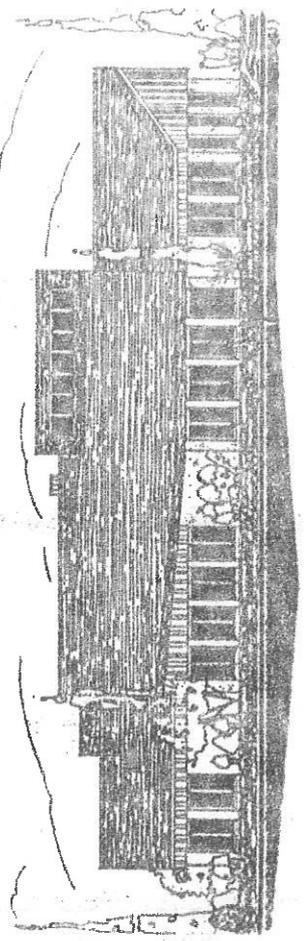
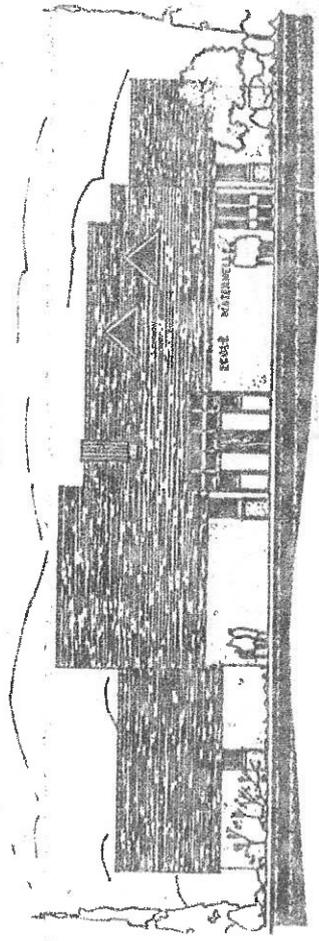
Nous pouvons à ce jour, sous réserve de petites modifications, vous présenter les plans de la nouvelle maternelle de FRASNE.

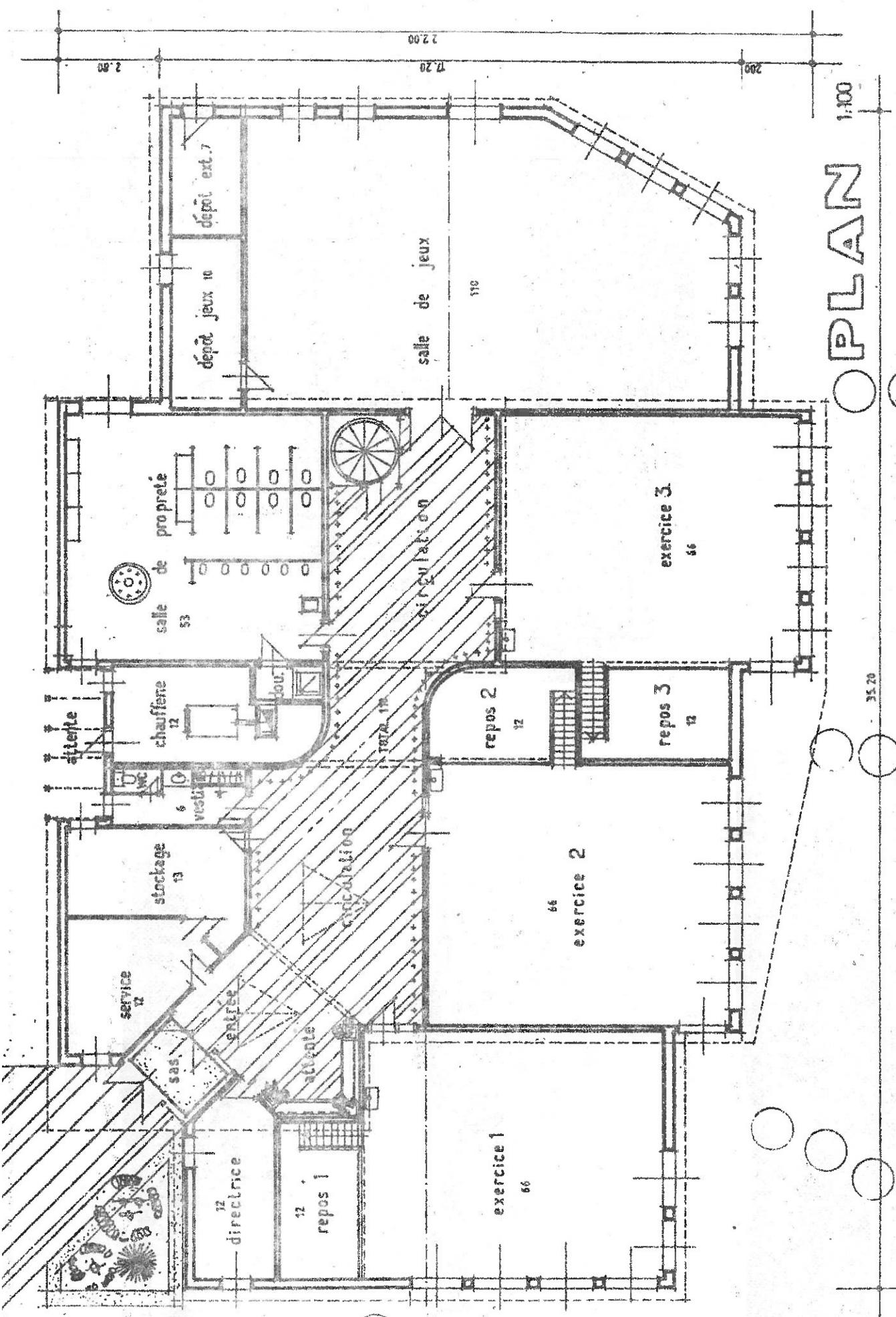
**\*\* \* \* \*\***

CONSTRUCTION d'une ÉCOLE MATERNELLE de TROIS CLASSES  
 COMMUNE DE  
**FRASNE**  
 25 560, Frasne.



ATELIER D'ARCHITECTURE — 85, RUE VANIERE — MONSIEUR — 25 100





# PLAN

1:100

35.20

# ASSAINISSEMENT

## égouts

Depuis de nombreuses années, les habitants de secteur de FRASNE, et plus particulièrement les résidents des maisons en bande, se plaignaient du fossé à l'air libre qui servait pour l'écoulement des eaux d'épuration et d'égouts de certaines maisons. Situé dans une zone tourbeuse, ce fossé présentait un danger permanent pour les enfants qui allaient jouer sur les bords. En outre une odeur pestilentielle se dégageait du fait de la stagnation des eaux et de la présence d'égouts.

Consciente de ces faits, la Municipalité décidait au début de l'année 1982, de combler l'ancien fossé servant d'égout, et de construire un égout normal relié à la grande conduite allant à la station d'épuration.

Les travaux adjugés à l'entreprise Jeannin ont été rendus difficiles par suite de la nature du terrain particulièrement marécageux, et du fait du mauvais temps qui a sévi à cette époque de l'année.

Ils ont été toutefois menés à bien, et les parcelles assainies et reliées à l'égout, pourront servir éventuellement à de nouvelles constructions.

Par ailleurs il a été agréable aux habitants de ce secteur de ne plus avoir de zone aussi marécageuse à proximité de leurs maisons et de pouvoir relier celles-ci à un égout normal.

COUT = 135 029 F

## la station d'épuration

Le problème de l'assainissement et du traitement des effluents est un problème important dans une commune. Frasne a la chance de posséder une station d'épuration, mais elle aura bientôt trente ans et d'importants travaux d'entretien sont nécessaires.

Nous avons dû relever une partie des canalisations, construire un désableur avant la station, changer complètement le sprinkler (système d'arrosage) tout ceci pour une somme de 56 056 F.

Il reste d'importants travaux à faire, comme la construction de drains autour des bacs à boues, retenir les éléments de maçonnerie....

Un problème demeure cependant, à savoir le fait que notre station ne peut fonctionner en hiver. Un plan de lagunage est à l'étude (traitement des eaux usées, fonctionnant 12 mois sur 12 en remplaçant le travail de la station ou travaillant en complément de celle-ci). Ce procédé de lagunage aurait aussi pour avantage d'être moins coûteux que la réalisation d'une conduite d'égouts qui doit traverser le 3ème étang.

# LE SERVICE DES EAUX

---

Vu l'extension de la Commune grâce aux lotissements et à toutes les constructions nouvelles, la Municipalité a profité, pour limiter les frais que les Services de l'Équipement mettaient la route CD 471 hors gel et la réfection du tapis de la rue de l'étang pour renforcer le réseau d'eau et faire le bouclage avec la rue de Bellevue. Tous les vannes ont été placées sous les trottoirs pour en faciliter la surveillance et l'entretien.

Coût total des travaux = 732 011 F

à déduire :

- subventions = 149 400 F  
- récupération TVA = 82 348 F

Nous avons un projet pour la pose d'une nouvelle conduite qui partirait de la conduite principale qui arrive de La Rivière pour faire le bouclage derrière la ligne de chemin de fer. Nous poserons un poteau d'incendie vers la maison Deschamps.

## LE SYNDICAT DES EAUX

\*\*\*\*\*

Si à Frasne nous avons un service des eaux, il ne faut pas oublier que notre commune fait partie d'un Syndicat des eaux avec LA RIVIERE BULLE DOMPIERRE et COURVIÈRE.

Pendant ce mandat les responsables ont tenu à améliorer ce service et en particulier d'importantes travaux ont été faits pour doubler la capacité de production d'eau. Il n'y a plus à ce jour de problème pour fournir suffisamment d'eau à tous les usagers.

### Quelques chiffres:

En 1982 Il y a eu 273 429 Mètres cubes d'eau de pompés avec la répartition suivante:

|            |         |    |
|------------|---------|----|
| FRASNE     | 118 233 | M3 |
| LA RIVIERE | 63 998  | M3 |
| BULLE      | 35 658  | M3 |
| DOMPIERRE  | 27 941  | M3 |
| COUVIÈRE   | 27 729  | M3 |

Nous enregistrons depuis 1978 une baisse de la consommation Ceci s'explique surtout par le fait que bien des conduites ont été refaites (Frasne, Dompièrre) et que les habitants font beaucoup plus attention.

Un conseil : surveillez régulièrement votre compteur d'eau car vous pouvez avoir des fuites dans votre maison, et alors la facture de supplément est importante.

# SIVOM

Créé en 1974, le SIVOM du Plateau de FRASNE regroupe les communes de FRASNE, DOMPIERRE, LA RIVIERE, BOUVERANS, BULLE, BANNANS, COURVIERE, BONNEVAUX et BOUJAILLES. A ces neuf communes viennent s'ajouter celles de VILLERS, ARC, VILLENEUVE, LEVIER, CHAPELLE D'HUIN, VAUX, SAINTE COLOMBE, et MIGNOVILLARD pour les différentes activités les concernant. Pendant les six années de notre mandat, trois dossiers importants ont été conduits, à savoir:

## o la gendarmerie o

Lors de la première partie en 1977 nous avons construit 5 logements, les bureaux et les garages. Puis en 1980 nous avons aménagé le sixième logement. Le coût total est de 1 637 512 F et le financement a été assuré par trois emprunts d'un total de 1 640 000 F.

Le remboursement de l'annuité qui se monte à 248 000 F se fait de la façon suivante:

- 80 000 F de location par la gendarmerie
- 57 000 F de participation du Département
- 111 000 F de participation des communes dont la moitié à la charge de la commune de FRASNE.

Nous avons profité de cette construction pour installer le sirène sur le toit. Malheureusement elle n'a pas supporté le déménagement, elle gelait régulièrement ce qui ne garantissait plus l'appel des secours. Nous avons procédé à son changement. Coût de l'opération: 13 443 F.

## o le four à ordures o

Nous vous avons donné dans le bulletin municipal de l'an dernier les raisons qui ont déterminé notre choix pour ce mode de traitement des ordures ménagères. En 1982, nous avons obtenu l'autorisation à titre expérimental de construire ce four, et ceci après deux ans de longues discussions, une enquête publique... Le traitement en commun des ordures nous a bien sûr obligé à mettre en place un règlement pour le fonctionnement, et en particulier la collecte sélective.

En fonction depuis septembre 1982, cette installation nous donne satisfaction. La combustion se fait très bien et les résidus sont réduits au minimum. A ce jour le coût total des travaux est de 542 000 F. Cette dépense a été financée par deux emprunts pour un total de 550 000 F. Il reste encore quelques petits travaux à faire au printemps prochain.

Pour 1983, le remboursement de l'annuité plus les frais de fonctionnement (salaire de l'employé pour allumage et décaissage, déneigement...) sont fixés à 34 F par habitant. Reste le coût de la collecte des ordures. En ce qui concerne FRASNE nous pouvons estimer la dépense à 20 F par habitant et par an. Il faut y ajouter le coût des engins. Là aussi 20 F par habitant sont nécessaires. Le total soit 74 F par habitant est très loin d'être amorti par la taxe d'ordures ménagères puisqu'elle se situe aux environs de 35 F par habitant.

## o le regroupement pédagogique o

Ce regroupement a été mis en place entre les communes de LA RIVIERE . BULLE . BANNANS et BOUVERANS . En dehors de la réorganisation pédagogique concrétisée par le fait qu'il n'y a plus qu'un niveau par classe , nous avons ouvert deux classes maternelles et scolarisé 45 enfants en plus. D'importants travaux ont été réalisés dans les écoles et le SIVOM a embauché deux femmes de service. Les premières réticences des Parents se sont pratiquement toutes estompées compte tenu de la qualité du service proposé.

Si ces trois dossiers nous ont mobilisé très souvent , il ne faut pas oublier les autres domaines où le SIVOM est intervenu:

o★ au collège pour lequel nous avons assuré une participation financière de 480 000 F pour 6 ans au niveau de la subvention d'équilibre et pour la coopérative ( Dernièrement le SIVOM a voté 95 F par enfant pour la coopérative ) En 1979 nous avons loué l'atelier Mayet pour pouvoir assurer l'enseignement manuel et technique . Location : 700 F par mois.

o★ au téléski , pour lequel nous avons engagé 190 000 F de dépenses , principalement pour les annuités d'emprunts mais aussi pour des travaux de mise aux normes.

o★ au P.A.R. où les responsables ont travaillé pendant deux ans , en participant aux nombreuses réunions et en décidant de faire partie du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation qui assurera le suivi de cette opération.

D'autres dossiers sont en cours de réalisation et principalement l'aménagement d'une nouvelle salle de sciences au Collège E. Laroue . Le devis des travaux est de 120 000 F dont 30 000 F à la charge du SIVOM.

Le prochain conseil d'administration devra se pencher sur l'important dossier de l'assainissement de la Haute Vallée du Drugeon ainsi que sur la mise en place d'un secrétariat intercommunal qui pourra répondre aux besoins futurs des communes.

En conclusion le travail au sein du SIVOM avec les réunions , les inaugurations , les rencontres diverses a permis de développer un réel esprit d'entraide intercommunale . Les élus et les habitants se connaissent mieux , s'apprécient et l'on peut même parler d'une véritable amitié entre tous .



# LE P.A.R.

Depuis 1978 , nous avons participé aux travaux du PAR = PLAN D'AMENAGEMENT RURAL , de la région de Levier , Frasne Amancey.

Nous avons déjà eu l'occasion de vous expliquer le pourquoi de ce PAR , son fonctionnement , ses objectifs. Rappelons seulement trois points:

- 1°)- Un PAR a pour objet de définir des perspectives souhaitables de développement et d'équipement d'une zone rurale.
- 2°)- Un PAR doit servir de cadre aux décisions administratives tendant au développement et à l'aménagement du secteur.
- 3°)- Un PAR doit être un instrument de concertation et de coordination intercommunale et interadministrative.

Trois étapes importantes sont à considérer:

- a)- L'élaboration du PAR avec :
  - la délimitation du périmètre
  - des études préparatoires
  - des groupes de travail
  - un programme d'actions à entreprendre.Tout ceci a nécessité de très nombreuses réunions ( plus de 40 ) et à chacune d'elle la commune de Frasne était présente et faisait entendre sa voix au côté de celle du SIVOM .
- b)- Approbation du PAR: pour cela une commission officielle existe et un arrêté préfectoral a été pris pour approuver le PAR .
- c)- Mise en application du PAR: c'est la phase que nous sommes entrain de vivre actuellement avec la création d'un Syndicat Mixte qui aura pour rôle essentiel d'étudier les dossiers et d'assurer la distribution des subventions.

Avant de passer à l'exposé des actions envisagées ,il faut retenir de tout ce travail deux points importants:

- 1°)- Tout d'abord il a fallu que les responsables ou les personnes concernées se penchent sur des problèmes importants pour l'avenir de notre région. Des études statistiques , des débats , des projets ont été conduits par chaque groupe de travail
- 2°)- Le PAR va apporter 2 700 000 F d'argent sur le secteur sous forme de subventions? Cette somme se répartit en deux masses :
  - l'une de 1 500 000 F qui est le montant attribué au PAR et que l'on appelle Contrat de Pays.

- l'autre de 1 200 000 F qui est attribuée par la Région de Franche Comté dans le cadre du contrat de service d'aide à la Population.

Dans chaque secteur un certain nombre de projets sont retenus et voici ceux qui concernent le SIVOM de FRASNE. ( les sommes indiquées sont celles des subventions accordées )

- ▶ FRASNE: construction d'une salle culturelle = 115 000 F  
aménagement du dispensaire = 50 000 F
- ▶ BANNANS: construction d'une salle des fêtes = 115 000 F
- ▶ BOUJAILLES:  
aménagement d'une salle d'animation = 115 000 F  
réfection du vieux pont = 200 000 F

En plus de ces opérations ponctuelles , d'autres actions concernent toutes les communes:

- ⊖ Action de promotion du GEPE avec les maisons à ossature bois et la recherche de produits nouveaux ..... 100 000 F
- ⊖ Animation agricole ..... 100 000 F
- ⊖ Transports collectifs ..... 100 000 F
- ⊖ Secteur de mobilisation de la forêt privée 30 000 F

Bien sûr on peut toujours penser que les projets du PAR ne laissent pas une place assez grande à la recherche de travail et d'emplois , qu'il aurait fallu prévoir la mise en place d'un personnel d'animation. Mais ceux qui ont longuement réfléchi sur ce programme ont opté pour améliorer les services ( transports , sanitaires ... ) pour donner les moyens d'une animation ( construction de salles ... ) dans le but d'offrir aux futurs habitants ou aux futurs employeurs un secteur bien équipé avec des structures adaptées.



BAPTÊME DU COLLÈGE ÉMILE LARQUE  
FRASNE, LE 15 MARS 1980

# LA COMMUNE ET LE COMITE DES FETES

\*\*\*\*\*

La commission municipale chargée de l'animation du village est constamment en relation avec le comité des fêtes. Depuis sa création celui-ci regroupe tous les représentants des sociétés (loi 1901 ) de FRASNE. La commune y est représentée par 4 membres de la commission municipale qui sont membres de droit.

Ensemble ils élaborent le calendrier des différentes manifestations et travaillent à l'organisation:

- ⊖ de la Fête de Frasne ( fête foraine ,bal , course, cycliste "lancée" en 1978 )
- ⊖ du 14 juillet (préparation des jeux traditionnels marche populaire ,bal .. )
- ⊖ de la fête des Myrtilles et autres manifestations .

Des travaux d'aménagement ont été accomplis en commun , en particulier la plantation d'arbres devant la salle des fêtes.

Travaillant en étroite collaboration , le comité des fêtes et la municipalité gèrent les deux salles ainsi que le matériel. C'est pourquoi toutes les demandes d'occupation et de location de matériel sont à déposer en mairie exclusivement.

D'autre part ,les achats pour l'équipement des salles sont toujours projetés et discutés en assemblée du Comité des fêtes mais réalisés seulement après accord du Conseil municipal, pour les achats dont le financement est réalisé par la commune et le Comité des fêtes.

| Achats                     | Prix   | Financement |         |
|----------------------------|--------|-------------|---------|
|                            |        | Comité      | Commune |
| 20 bancs intérieurs        | 5 500  | 100%        |         |
| 20 trépieds                | 1 199  | 100%        |         |
| Un réfrigérateur           | 1 921  | 100%        |         |
| 20 tréteaux                | 2 163  | 100%        |         |
| divers matériel cuisine    | 2 759  | 100%        |         |
| Equipement sono 2 salles   | 11 618 | 100%        |         |
| sonorisation voiture       | 2 050  | 100%        |         |
| armoire sonorisation       |        |             | 100%    |
| 2 blocs cuisine +friteuse  | 21 687 | 50%         | 50%     |
| autolaveuse                | 13 096 |             | 100%    |
| 30 tables (nouvelle salle) | 13 437 |             | 100%    |

Actuellement la commission municipale réalise un dépliant dans le but de faire connaître et apprécier Frasne. Il doit paraître au printemps et doit être distribué dans les syndicats d'initiative et offices du tourisme. En effet l'arrêt du TGV constitue un atout considérable pour le développement du Village.

Le Conseil Municipal s'est penché sur le problème de l'accueil: une réunion d'information a eu lieu en mairie en novembre 1982 avec les responsables des organismes d'aide au logement:

- M. PAYOT ,Président du COMITE DE L'HABITAT RURAL  
permanence : casernes Marquet à Pontarlier  
le 4ème jeudi de chaque mois ,le matin
- M. ALEX ; idem
- M. PETIT , Directeur du CENTRE D'AMELIORATION DU  
LOGEMENT , permanence aux casernes Marquet  
tous les jours sauf le samedi de 8h à 12h  
et de 14h à 18h.
- M. ARNOUX , du SERVICE CONSEIL CONSTRUCTION FAMILIAL  
3 rue de la gendarmerie à Pontarlier  
permanence les 1er et 3 ème jeudis de chaque  
mois de 14h30 à 17h . Rendez-vous par  
téléphone :39 35 12.

A la suite de cette réunion on peut envisager une DPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat ) sur le secteur du SIVOM de Frasne .

Pour sensibiliser les propriétaires ,une brochure d'information devra être éditée et mise à votre disposition dans les mairies du SIVOM .

Le dossier de la maison de la nature est de nouveau à l'étude.

Dès que les conditions météorologiques le permettront seront créés un circuit pédestre et un circuit écologique dans le bois du FORBONNET ,en complément de l'aire de pique-nique

Sont à l'étude un projet de piste cyclable à travers bois -l'aménagement du 3 ème étang avec le concours des sociétés de pêche et de chasse.

En cette période difficile ,si FRASNE veut exploiter la chance que constitue l'arrêt du TGV ,il reste encore un lourd programme à réaliser pour que notre village ne soit pas seulement un point d'arrivée ou de départ , mais une véritable étape et un lieu de séjour.

## LE T.G.V. A FRASNE

**Une chance pour le Haut-Doubs**

# ETAT CIVIL 1982

## naissances

|                        |          |
|------------------------|----------|
| 1. BARTHELET Armelle   | 27.06.82 |
| 2. BARTHOD Anne Marie  | 18.02.82 |
| 3. BOUVERET Anthony    | 30.03.82 |
| 4. BRUTILLOT Laure     | 2.03.82  |
| 5. BULLE Anthony       | 25.09.82 |
| 6. CHAGROT Raphaël     | 9.02.82  |
| 7. COURDIER Romuald    | 15.04.82 |
| 8. DEPERTHE Julie      | 2.04.82  |
| 9. GANZER Maxime       | 14.01.82 |
| 10. GIRARDET Emilie    | 23.09.82 |
| 11. GOMBAULT Annabelle | 1.11.82  |
| 12. HAUBRY Amélie      | 11.09.82 |
| 13. LACROIX Delphine   | 13.03.82 |
| 14. LAMAZE Angélique   | 8.07.82  |
| 15. LANDRY Marlène     | 29.09.82 |
| 16. LOUETTE Emmeline   | 16.09.82 |
| 17. MARMIER Amaury     | 1.03.82  |
| 18. MICHAUD Jonathan   | 7.06.82  |
| 19. MICHON Romain      | 13.08.82 |
| 20. PETITE Mélanie     | 19.06.82 |
| 21. RACLE Caroline     | 25.06.82 |
| 22. REYTER Mickaël     | 17.05.82 |
| 23. ROBBE Marie        | 27.05.82 |
| 24. ROLET Emeric       | 29.07.82 |
| 25. SCHRÖLL Cindy      | 18.12.82 |
| 26. VALLET Florian     | 18.05.82 |

## décès

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| 1 . CHARPY Jean Claude              | 1e 28.01.82 |
| 2 . CHEVENEMENT Emile               | 1e 31.08.82 |
| 3 . CLEMENT André                   | 1e 21.01.82 |
| 4 . DELACROIX Serge                 | 1e 5.07.82  |
| 5 . DUPUIS Georges                  | 1e 4.07.82  |
| 6 . GARNIER Roger                   | 1e 27.06.82 |
| 7 . JALLON Rémi                     | 1e 13.02.82 |
| 8 . JDUFFROY Berthe<br>veuve RENAUD | 1e 7.10.82  |
| 9 . LEPEULE Germaine<br>veuve GIROD | 1e 18.03.82 |
| 10 . PELLEGRINI Baptiste            | 1e 2.11.82  |
| 11 . VIENNET Renée<br>veuve JACQUIN | 1e 13.05.82 |
| 12 . VUILLEMIN Emile                | 1e 13.12.82 |

## marriages

|                                             |          |
|---------------------------------------------|----------|
| 1 . BAILLY Claude et CHENEVEY Josiane       | 19.06.82 |
| 2 . GRILLON Yves et LEPEULE Catherine       | 18.09.82 |
| 3 . MARMIER Benoit et COURDIER Marie Noëlle | 4.09.82  |
| 4 . MORISOD Patrick et LANDRY Patricia      | 13.11.82 |
| 5 . RICHARD Pascal et ABISSE Yvette         | 29.05.82 |
| 6 . ROLET Didier et DONZE Sylviane          | 7.04.82  |
| 7 . THRENLI Patrick et MARMIER Sabine       | 26.06.82 |
| 8 . VANTHIER Daniel et LE GAC Danielle      | 28.08.82 |
| 9 . VARESCON Joël et LEPEULE Christine      | 25.09.82 |

## mariages hors de frasnè

|                                          |          |
|------------------------------------------|----------|
| 1 . GUY Hervé et CARREZ Danielle         | 27.03.82 |
| 2 . ROLET Alain et SAINTHILLIER Fabienne | 24.04.82 |
| 3 . MARION Régis et LECHINE Chantal      | 8.05.82  |
| 4 . FUTIN Jacquie et LETONDOR Christine  | 31.07.82 |
| 5 . GROSDÉMANGE Régis et CHOY Fabienne   | 25.09.82 |
| 6 . TERRIER Stephen et CHAGROT Liliane   | 23.11.82 |
| 7 . MASSON Hervé et VACELET Marie-Hélène | 18.12.82 |

Nous tenons à préciser que nous ne faisons apparaître sur les tableaux de l'état civil que ce qui est réellement transcrit sur les registres de la commune .

oo000oo

## EN GUISE DE CONCLUSION

Conclusion du bulletin, mais aussi conclusion du mandat électoral. Six ans déjà ont passé et pourtant mars 1977 nous paraît tout proche.

Il n'est pas question de dresser ici un bilan des réalisations, puisque le bulletin tout entier y est consacré. Il s'agit plutôt de livrer les impressions d'un conseiller.

Nous étions treize, différents par l'âge, le métier, les opinions et nous avons formé une équipe, avec un but commun: l'intérêt de la commune et le bien-être de ses habitants.

Il ne faudrait surtout pas croire que nous avons toujours été tous d'accord à répondre "oui oui" aux propositions de M; le Maire. Chacun de nous avait une opinion personnelle sur les problèmes posés et essayait de persuader les autres de la véracité de ses idées en fournissant des arguments qui parfois influençaient les décisions. Mais ce ne fut pas toujours facile et il y eut quelques soirées particulièrement animées: les décisions concernant la réfection des conduites d'eau de la grande rue, le projet d'un centre d'accueil, le prix de l'eau (que d'eau!...), la construction de la mairie l'étude d'un lotissement de 80 pavillons et j'en passe, n'ont pas été prises facilement et il a fallu procéder au vote.

La décision a été ensuite admise par tous de manière démocratique, avec des regrets peut-être, mais sans rancœur, chacun gardant à son adversaire d'un jour toute son estime.

Et nous terminerons en formulant un souhait que le Conseil municipal issu des élections des 6 et 13 mars retrouve cette ambiance cordiale, voire amicale qui permet de faire un travail fructueux.

## MERCI MONSIEUR LE MAIRE

Le rôle du premier magistrat de la commune est d'une importance incontestée. Il faut pour assurer cette fonction être une personne disponible, avec de réelles qualités de gestionnaire, aimant par-dessus tout son village.

Monsieur Jean TURBERG est tout cela et nous sommes bien placés, les Adjointes et les Conseillers pour en juger. Nous voudrions donc lui dire que nous avons été heureux de travailler avec lui pour notre commune. Il a su chaque fois qu'il le fallait user de sa persuasion pour faire aboutir les dossiers. Connu bien au-delà des limites de Frasné il a cherché à porter bien haut les couleurs de notre village.

Nous associons à nos remerciements son épouse, qui joue dans l'ombre un rôle indispensable de collaboratrice.

Avec eux nous formulons le vœu de voir FRASNE continuer à vivre dans la prospérité, la paix sociale et le respect de tous.





